

et la prévention de nouveaux actes de violence. Et ce même consensus n'a fait aucun doute lorsqu'il s'est agi d'identifier les contraintes associées à la consolidation de la paix : court délai pour une action initiale, conditions sociales instables, institutions gouvernementales et civiles impuissantes, et pénurie économique (Axworthy, 1996; Bush, 199; Ball, 1996). Ce qui n'a pas été établi avec certitude, toutefois, c'est la façon par laquelle le Canada peut le mieux aider un autre pays à faire la transition vers la paix, ou pendant combien de temps il lui faudra prodiguer cette aide. **Comment définissons-nous la consolidation de la paix : que signifient la sécurité humaine et la prévention de nouveaux actes de violence pour les femmes une fois le conflit terminé?**

Le gouvernement canadien a récemment examiné plusieurs modèles comme approches possibles d'une consolidation de la paix efficace, dont **a) la médiation diplomatique et la prévention des conflits** (par les gouvernements, les organisations internationales et/ou les ONG); **b) le maintien de la paix classique** assuré par les forces militaires et policières, mais adapté pour les civils (par ex. le modèle des « gardiens de la paix civils »); et **c) l'aide au développement**, adaptée pour répondre aux besoins de démobilisation des ex-combattants et de reconstruction des gouvernements et des appareils judiciaires. Tant l'approche du « maintien de la paix classique » que celle de la médiation diplomatique sont essentielles au début d'une crise et à son paroxysme; mais ni l'une ni l'autre ne peuvent fournir le soutien nécessaire à une reconstruction gouvernementale, sociale et économique efficace.

Kenneth Bush a fait valoir que la consolidation de la paix est d'abord et avant tout un processus de développement assorti d'un volet de sécurité, plutôt que l'inverse. Alors que les missions de maintien de la paix tendent à être à caractère militaire, de courte durée et autonomes, les projets de développement tendent à être axés sur les processus et de longue durée, et à être focalisés sur la capacité des communautés d'identifier les problèmes et de formuler des solutions (Bush, 1995:56-57). De plus, une absence prolongée des forces de maintien de la paix peut effectivement conduire à une « paix armée », qui peut à son tour favoriser un retour à la violence après le départ des gardiens de la paix (Bush, 1995:49-50). **Le Canada devrait-il suivre un modèle de développement pour la consolidation de la paix, plutôt qu'un modèle diplomatique ou militaire? Quel modèle servirait le mieux les besoins des femmes?**

Depuis plusieurs années, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) explore des façons d'appuyer le « bon gouvernement » et les droits de la personne. Dans son document d'orientation de 1995 sur les droits de la personne, la démocratisation et le bon gouvernement, elle identifie les liens entre le développement économique, social et politique : La vision que l'Agence a du développement durable s'édifie à partir du lien intrinsèque qui, dans toute société, unit les processus politiques, économiques, écologiques, sociaux et culturels, et l'ACDI s'emploie à intégrer cette définition dans son action de promotion du développement. Étaye cette vision la reconnaissance du fait que la répartition équitable du pouvoir et des ressources, au sein des sociétés et entre elles, et que la participation de leur population à la prise de décisions sont essentielles à la réussite de l'action de l'Agence (ACDI, 1995a).

Ce document est fort éclairant sur le travail de consolidation de la paix, mais il reste plusieurs mesures à prendre pour pouvoir formuler une politique efficace en la matière. Comme le souligne Nicole Ball, les efforts de reconstruction ne sont pas du « développement normal ».